

POLE 3<sup>F</sup>-S Département des Solidarités  
Affaire suivie par Marie-Josée FIESCHI  
Tel : 04.95.23.90.27  
Mèl. : [marie-jose.fieschi@dreets.gouv.fr](mailto:marie-jose.fieschi@dreets.gouv.fr)

Ajaccio, le 22 mars 2023

**NOTE RELATIVE AU PROGRAMME 177 « HÉBERGEMENT, PARCOURS VERS LE LOGEMENT  
ET INSERTION DES PERSONNES VULNÉRABLES » en vue de la CRHH**

**1. BILAN 2022-POUR INFORMATION**

**1.1. La dotation allouée**

Au 31 décembre 2022, le montant total de l'enveloppe notifiée à la Corse et mise à disposition dans le cadre de la mise en œuvre des politiques relevant du BOP 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » s'est élevé à **7 741 822 € en AE et 7 796 566 € en CP**.

Le taux d'exécution des crédits a été de **99,96% en AE et 99% en CP**.

Le tableau ci-après indique la répartition des crédits par action et entre les trois unités opérationnelles (DDETS-PP de Corse-du-Sud, DDETS-PP de Haute-Corse et DREETS de Corse).

| Domaines fonctionnels  | Corse du Sud                                     | Haute-Corse                                      | DREETS<br>Actions<br>régionales               | Evolution<br>2022/2021 |
|--|--|--|---|------------------------|
| Prévention des droits  | 99 271   |  |   |                        |
| Veille sociale   | 584 210  | 332 382  |   | +7%                    |
| Hébergement d'urgence  | 974055   | 297 752  |   | +23%*                  |
| Dotations régionales limitatives<br>des centres d'hébergement et<br>de réinsertion sociale | 1 611 374  | 1 300 035  |   | +5%                    |
| Logement adapté  | 743 382  | 1 167 020  | 390 930                                       | +25%                   |
| Conduite et animation des poli-<br>tiques de l'hébergement et de<br>l'inclusion sociale    | 42 461   | 142 600  | 56 890  | + 28%                  |
| <b>Total</b>   | <b>4 054 753</b><br>52% de la dotation<br>totale | <b>3 239 818</b><br>42% de la dotation<br>totale | <b>447 280</b><br>6% de la dotation<br>totale | <b>+18%</b>            |

\* La hausse du budget dédié à l'hébergement d'urgence provient principalement du financement en année pleine du dispositif d'accueil des grands marginaux porté par la Fraternité du Partage.

Sur les lignes Logement adapté et Conduite des politiques de l'hébergement et de l'inclusion sociale, elle provient de la poursuite du déploiement du plan Logement d'abord avec l'ouverture de nouvelles places d'intermédiation locative ainsi que de la délégation de crédits dédiés aux déplacés ukrainiens. Enfin, des crédits supplémentaires ont concerné la revalorisation salariale des professionnels de la filière socio-éducative.

Le projet de loi de finances a été en baisse de -3% par rapport au budget exécuté de 2021, avec un effort attendu sur l'hébergement d'urgence de -8%. La dotation a comporté une réserve de précaution appliquée au niveau du programme mais contrairement à 2021, elle n'a pas été répartie par région et sans visibilité sur son montant et la date de sa levée.

Au final, pour la Corse, la réserve uniquement affectée à l'échelon régional et au dispositif Un chez soi d'abord a été levée et le financement du dispositif a pu être financé dans son intégralité.

## 1.2. Les points saillants

La création en 2021 du service public de la rue au logement a engagé le secteur de l'hébergement dans la mise en œuvre de la politique du Logement d'abord. Dans ce cadre, l'instruction du 26 mai 2021 a lancé une campagne de programmation pluriannuelle et territorialisée 2022-2024 de l'offre d'hébergement, de logement adapté et d'accompagnement visant un meilleur niveau de service rendu au public accueilli et une amélioration du pilotage et de la performance des organisations avec comme axes principaux :

- une nouvelle impulsion au modèle de réponse à l'urgence, mettant un point d'arrêt à l'accroissement exponentiel du parc d'hébergement,
  - une redistribution des moyens vers les dispositifs d'accompagnement au logement des personnes sans domicile,
  - une évolution du parc d'hébergement et une transformation de l'offre,
  - la fin du parcours en escalier au profit d'une stratégie basée sur l'accès le plus rapide possible au logement.

Dans cette logique, les orientations données ont trait à la démarche de contractualisation avec la signature de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), la transformation de places d'hébergement d'urgence en places sous statut CHRS (CHRisation) et le développement du CHRS hors les murs.

En Corse, le processus de transformation de l'offre nécessite un étayage qui sécurisera la transition. Un travail pédagogique de fond est à réaliser avec les opérateurs, la démarche de contractualisation constituant un levier facilitant l'évolution attendue.

S'agissant des services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO), un état des lieux de leur fonctionnement élaboré en lien avec les DDETS-PP entrepris à partir de juin 2022, a abouti entre autres à l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs communs de nature à structurer les rapports d'activité.

En matière de logement adapté, le déploiement du plan Logement d'abord a été poursuivi.

## 1.3. L'intermédiation locative :

| Territoire   | Corse-du-Sud | Haute-Corse  | Corse   |
|--|--------------|--------------|---|
| <b>Objectif cible de places 2018/2022 alloué à la Corse pour l'intermédiation locative</b> | <b>90</b>    | <b>31</b>    | 110 places, révisé à 121 (avec droit de tirage de 47 places, soit un total de 168 places) |
| <b>Réalisé</b>   | <b>125</b>   | <b>47</b>    | 172 nouvelles places dont 57 ouvertes en 2022   |
| <b>Réalisé en %</b>  | <b>136%</b>  | <b>151 %</b> | <b>142% contre 93% au niveau national</b>   |

Au 31 décembre 2022, la Corse a dépassé l'objectif cible 2018/2022 qui lui a été alloué avec un taux de réalisation de 142% contre 90% au niveau national.

Toutefois, ces bons résultats ne sauraient occulter les problématiques rencontrées :

- une difficulté à capter des logements dans le parc privé (importance de l'activité saisonnière, poids des résidences secondaires, logements trop chers, prix du foncier),
- une difficulté à capter des logements dans le parc social (peu d'offres par rapport aux demandes),
- le trop faible financement des nouvelles places d'intermédiation locative (2 200 € coût moyen national par an et par place) par rapport au coût des loyers dans l'île,
- une réticence des bailleurs sociaux ou privés à accueillir des publics souvent marginalisés,
- une très forte tension sur le territoire et un manque de logements de petite taille T1-T2 alors que les personnes à reloger sont des familles monoparentales avec des moyens limités ou souvent isolées,
- une captation dans le parc social alors que la préconisation du niveau national est de privilégier la captation dans le parc privé.

#### 1.4. Les pensions de famille

| Territoire   | Corse-du-Sud | Haute-Corse | Corse                                    |
|--|--------------|-------------|--|
| <b>Objectif cible de places 2018/2022 alloué à la Corse pour les pensions de famille</b> | 1            | 72          | 73 places                                |
| <b>Réalisé</b>   | 1            | 34          | 35                                       |
| <b>Réalisé en %</b>  | <b>100%</b>  | <b>47%</b>  | <b>48% contre 72% au niveau national</b> |

La DIHAL a précisé que le développement de ce dispositif devait être encouragé et que le dépassement de l'objectif cible ne poserait pas de difficultés.

A ce stade, seule la Haute-Corse compte des places en pensions de famille.

En Corse-du-Sud, l'ouverture d'une pension de famille à Ajaccio est prévue pour fin 2023-début 2024. La création d'une autre pension de famille est aussi à l'étude avec ADOMA dans les anciens locaux de la chambre d'agriculture à Ajaccio.

#### 1.5. Le nombre d'attributions de logements locatifs sociaux en faveur des ménages hébergés dans l'hébergement généraliste

| Territoire                      | Corse-du-Sud | Haute-Corse | Corse                                     |
|---------------------------------|--------------|-------------|---|
| <b>Objectif cible 2018/2022</b> | 28           | 12          | 40  |
| <b>Réalisé</b>                  | 26           | 14          | 40  |
| <b>Réalisé en %</b>             | 92%          | 116%        | <b>100% contre 93% au niveau national</b> |

#### 1.6. Le nombre d'attributions de logements locatifs sociaux en faveur des ménages se déclarant « sans-abri ou en habitat de fortune »

| Territoire                      | Corse-du-Sud | Haute-Corse | Corse                                      |
|---------------------------------|--------------|-------------|--|
| <b>Objectif cible 2018/2022</b> | 15           | 15          | 40   |
| <b>Réalisé</b>                  | 20           | 5           | 40   |
| <b>Réalisé en %</b>             | <b>133%</b>  | <b>33%</b>  | <b>83% contre 99,5% au niveau national</b> |

## 1.7. Les résidences sociales

En Corse-du-Sud, la transformation de deux foyers de travailleurs migrants en résidences sociales (286 places) a débuté.

## 1.8. Autres actions menées :

- En Corse-du-Sud, la DDETS-PP a pu financer une équipe mobile dédiée à la prévention des expulsions locatives pour un déploiement de l'action en 2023. Il s'agit d'une expérimentation à ce stade.
- La DREETS a lancé un appel d'offres en vue de la réalisation d'un diagnostic à 360° venant en appui des politiques publiques du logement d'abord sur le territoire corse et qui permettra de définir la typologie du public sans abri ou mal logé en disposant d'une connaissance objective des besoins et de l'offre existante.

S'agissant de la dotation globale de financement des centres d'hébergement et de réinsertion sociale qui est contrainte et compte-tenu de la dotation régionale limitative allouée à la Corse, l'autorité de tarification reconduira les montants des dépenses autorisées en 2021 mais en y intégrant les charges liées aux avancements de carrière et au GVT (Glissement Vieillesse Technicité). Il n'a pas été possible de tenir compte des demandes de mesures nouvelles.

Il est à noter également qu'afin de renforcer l'attractivité des métiers de la filière socio-éducative et d'améliorer les conditions de leur exercice, une revalorisation salariale annoncée lors de la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social du 18 février 2022 a été mise en place, sur la base d'une augmentation des rémunérations dues à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 et égale à 183 € nets mensuels. Les dotations intégreront cette revalorisation en année pleine.

## 2. Perspectives 2023 – Pour avis

### 2.1. La dotation allouée :

Le montant de la dotation initiale allouée à la Corse en 2023 au titre du BOP 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » s'élève à **6 249 206€ en AE et à 6 319 398€** en CP, avec mise à disposition intégrale dans Chorus.

La DIHAL a indiqué, lors de la notification parvenue le 17 février 2023, que :

- la loi de finances initiale pour 2023 a ouvert 2,85 Md€ au niveau national sur le programme 177 afin de mettre en œuvre la politique d'hébergement et d'accès au logement, soit une évolution de +6% par rapport à la LFI pour 2022 à périmètre courant. Toutefois, hors mesures de compensation de la revalorisation salariale des professionnels de l'accompagnement socio-éducatif dites "Séjour" et de revalorisation du point d'indice, il est à noter en particulier que les crédits alloués à l'hébergement d'urgence sont en baisse de 5%, compte-tenu de l'objectif de diminution de places.
- une part des crédits ouverts en loi de finances a été mise en réserve en début de gestion, le taux étant porté à 5 % contre 4 % en 2022 au niveau national. Le niveau des crédits disponibles en début de gestion est par conséquent plus faible toutes choses égales par ailleurs.
- suite aux annonces du Gouvernement, les arbitrages relatifs au calibrage du parc tant en nombre de places qu'à son enveloppe de financement sont toujours en cours.

### 2.2. La répartition de la dotation :

A ce stade, la dotation nécessaire au financement de l'ensemble des dispositifs pérennes s'élève à **6 668 380 € pour une dotation allouée de 6 249 206 €**. **La réserve pour la Corse est de 419 174 €, soit 6,3%**. Au vu des consignes de la DIHAL, notamment de l'appliquer prioritairement sur les places d'hébergement d'urgence gérées par le niveau départemental, il a été proposé de faire porter la réserve sur chaque unité opérationnelle et sur la base **de 6,3% de leur dotation**.

La répartition est la suivante :

|                   | <b>Dotation avant réserve</b> | <b>Réserve à appliquer</b> | <b>Dotation après réserve</b> |
|-------------------|-------------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| <b>DDETSPP 2A</b> | 2 394 727 €                   | 150 628 €                  | 2 244 099 €                   |
| <b>DDETSPP 2B</b> | 1 655 022 €                   | 104 100 €                  | 1 550 922 €                   |
| <b>DREETS</b>     | 2 618 631 €                   | 164 446 €                  | 2 454 185 €                   |
| <b>Total</b>      | <b>6 668 380 €</b>            | <b>419 174 €</b>           | <b>6 249 206 €</b>            |

### **2.3. Les points saillants :**

#### **2.3.1. Le plan Logement d'abord 2 :**

Le plan Logement d'abord 2 est en cours d'élaboration. Outre les axes du plan Logement d'abord 2018-2022, la synergie logement et emploi est inscrite dans le cadre des réformes du Gouvernement.

Il s'agit de construire un accompagnement simultané logement et emploi pour les personnes sans domicile et maintenir dans le logement les personnes menacées d'expulsion locative en leur proposant un accompagnement vers l'emploi.

Comme lors du plan précédent, les dispositifs de logement adaptés avec création de nouvelles places (intermédiation locative, pensions de famille, résidences sociales) continueront à être encouragés.

#### **2.3.2. Le renforcement de la gouvernance de l'Etat au sein des services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO)**

L'instruction du Gouvernement du 31 mars 2022 a précisé que ce dispositif, clé de voûte du système doit être doté d'un comité stratégique partenarial (Etat, collectivités, représentants du secteur, usagers) présidé par le Préfet. Un suivi régulier par l'Etat via une convention pluriannuelle d'objectifs au vu des objectifs stratégiques du service public de la rue au logement doit être mis en place avec un bilan d'activité et une feuille de route annuelle signée du Préfet.

#### **2.3.3. Le contrat d'engagement jeune-Jeunes en rupture (CEJ-JR)**

Au titre de l'appel à projets lancé en 2022, un opérateur, Espoir Autisme Corse, a été retenu sur le territoire insulaire pour repérer 140 à 160 jeunes. Afin de venir en appui au parcours résidentiel de ce public, un temps de référent SIAO dédié à ce dernier occupera des missions avec un périmètre d'action régionale.

Le déploiement de ce poste est en cours de réflexion et devrait se concrétiser au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

#### **2.3.4. Une réforme de la tarification des centres d'hébergement et de réinsertion sociale**

Cette réforme est enclenchée avec notamment des travaux menés sur l'accompagnement social.

Les objectifs de la réforme sont de construire un nouveau modèle tarifaire plus juste, en valorisant la qualité et l'adéquation aux besoins de l'accompagnement social délivré, renforcer et simplifier le pilotage stratégique du parc, notamment dans la conduite des négociations budgétaires et favoriser des projets innovants dans la logique du Logement d'abord.